



EXAMEN CAS PAR CAS
ANNEXES 2 à 7
Avec complément

RACCOURCISSEMENT DU TELESKI DU COL
DOMAINE DU TOUR VALLORCINE

COMPAGNIE DU MONT-BLANC

Juin 2017

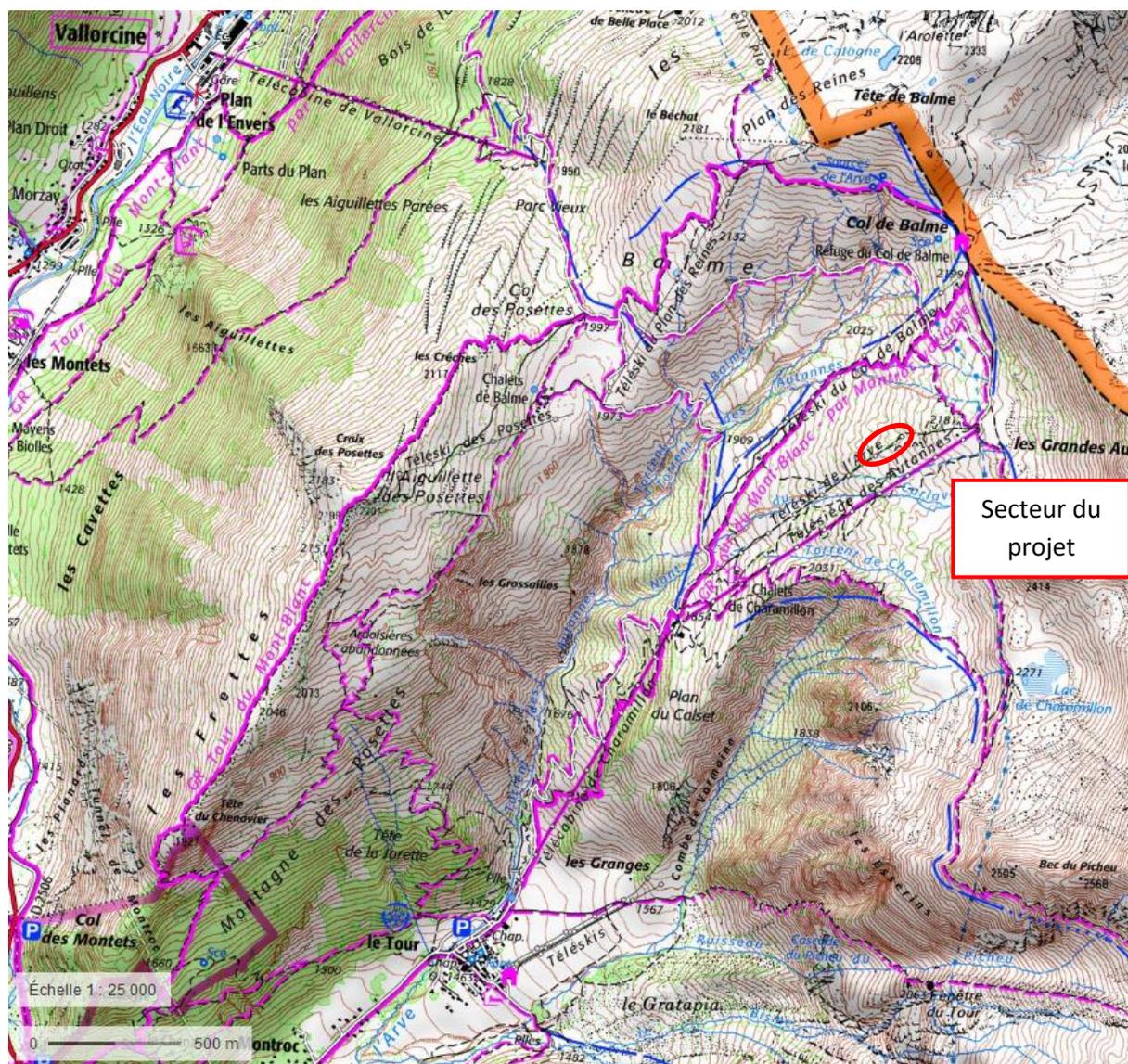
épode
études - maîtrise d'oeuvre

Siège social : Chambéry
Immeuble Axiome – 44 rue Charles Montreuil – 73000 Chambéry
Tél : 04 79 69 39 51 – mail : info@epode.eu - www.epode.eu
Antenne : Annecy le Vieux
Parc des Glaisins – 3 impasse des Prairies – 74940 Annecy le Vieux
Tél : 04 50 51 48 54

SOMMAIRE

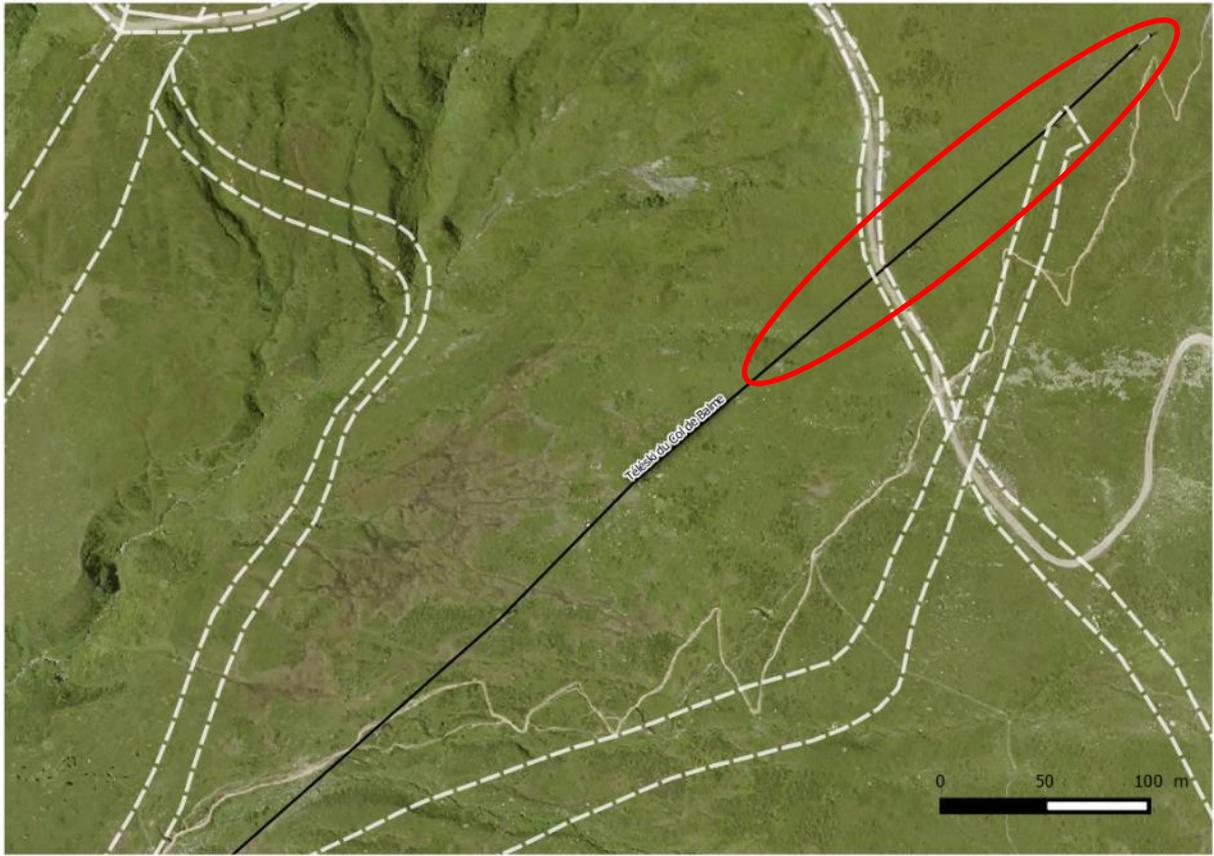
<i>ANNEXE 2 : PLANS DE SITUATION</i>	3
<i>ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DU SITE</i>	5
<i>ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET</i>	7
<i>ANNEXE 7 : NOTE ENVIRONNEMENTALE</i>	8
1. Contexte des aménagements et objectifs recherchés	8
2. Contexte hydrographique	8
3. Le milieu naturel	9
4. Paysage	9
5. Zones de protection et d'inventaire	10
6. Mesure d'accompagnement	13
7. Synthèse	13

ANNEXE 2 : PLANS DE SITUATION



Localisation de la zone d'étude sur fond Scan25 IGN

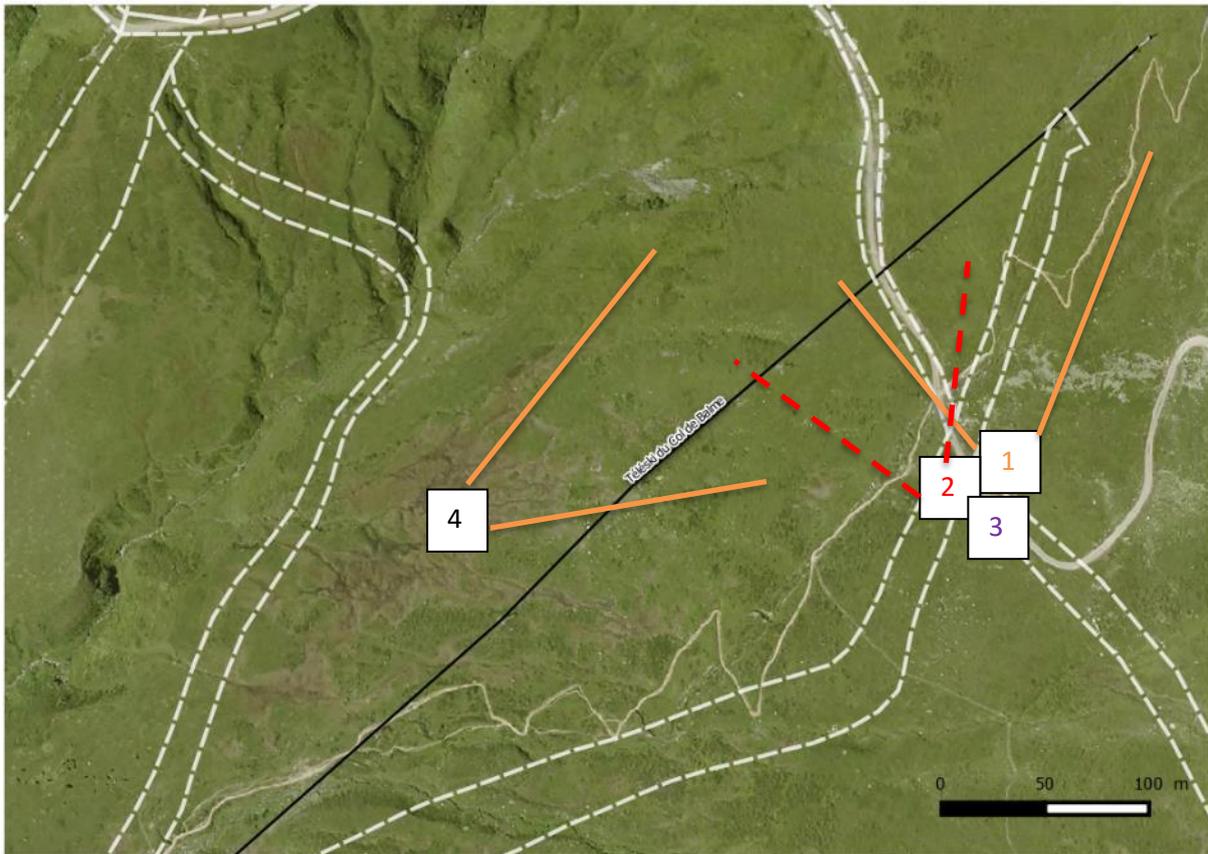
Source : Geoportail



Localisation de la zone d'étude sur fond Orthophoto

Source : Geoportail et données CMB

ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DU SITE



Localisation des prises des vues



Zone 1 : vue sur la portion de ligne à raccourcir depuis la piste 4x4



Zone 2 : vue rapprochée depuis la piste 4x4 sur la future zone d'arrivée

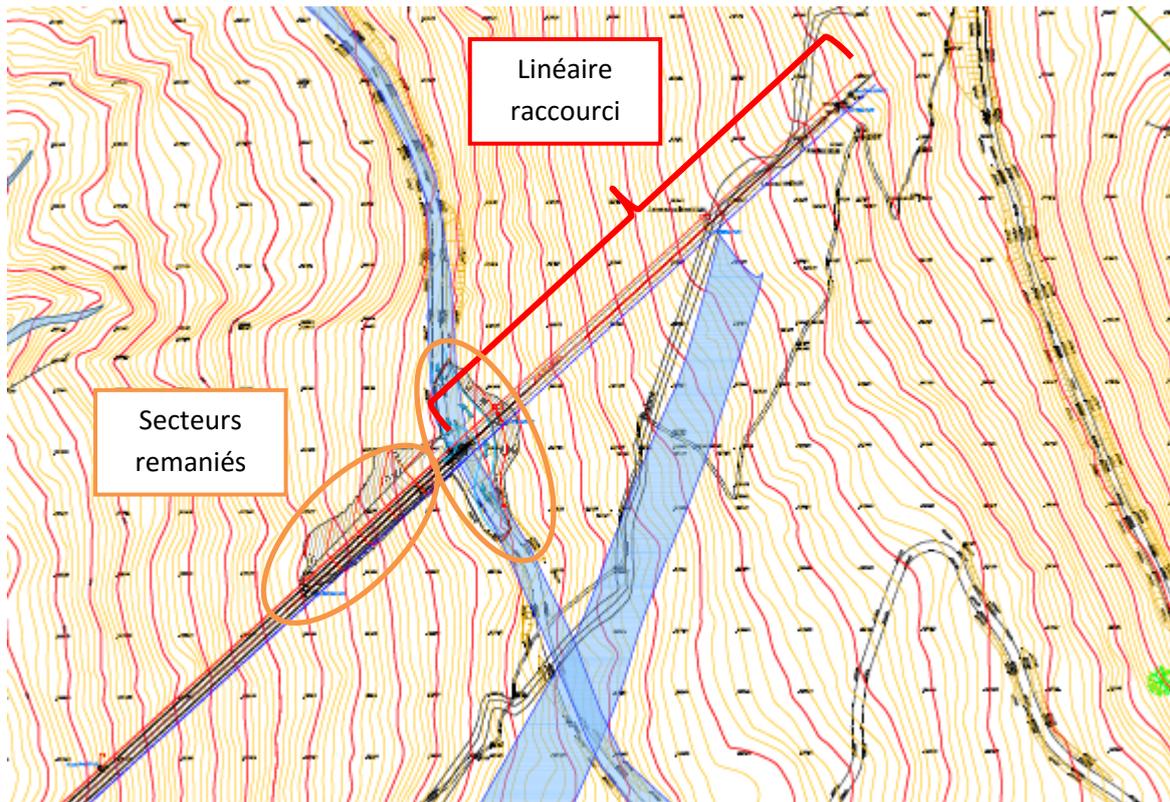


Zone 3 : vue sur la partie basse depuis la piste 4x4



Zone 4 : Vue sur la ligne depuis l'aval

ANNEXE 4: PLAN DU PROJET



Extrait du plan d'ensemble du projet Source : DCSA (mai 2017)

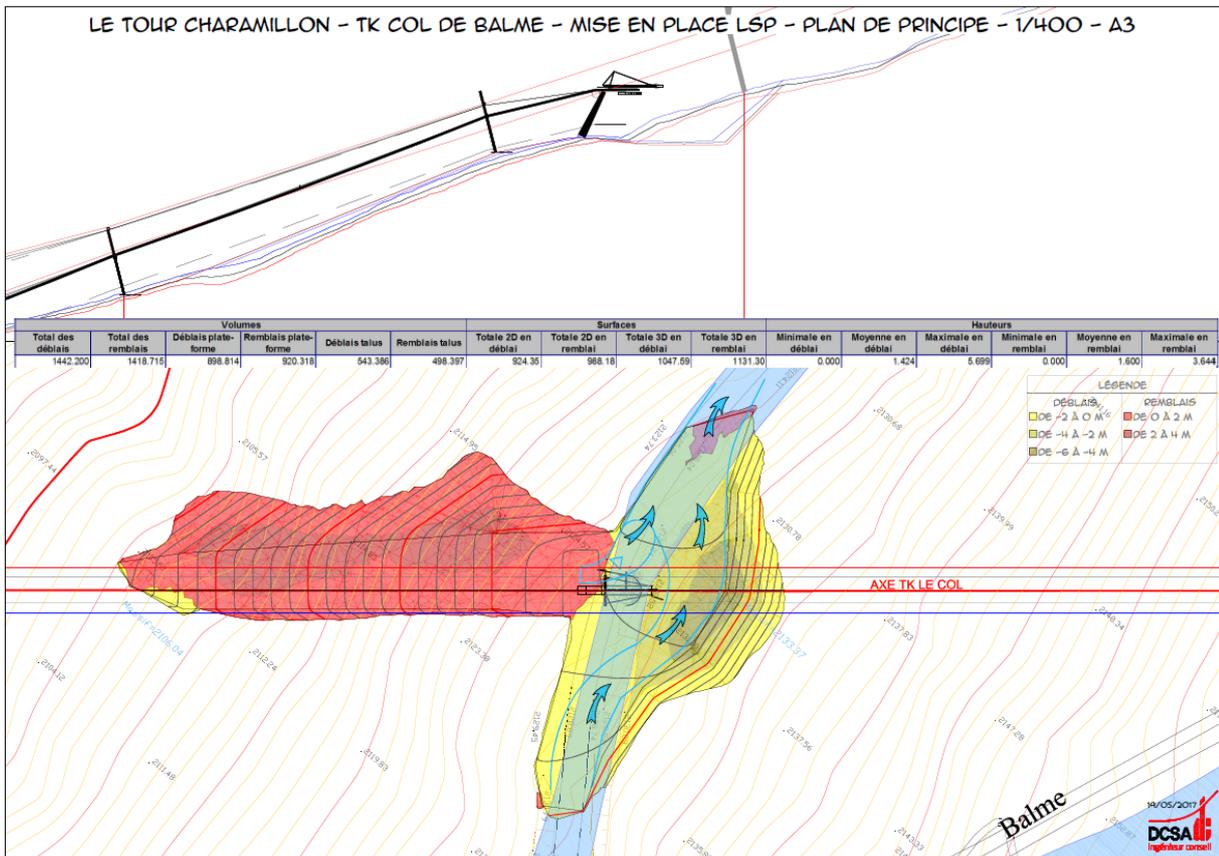


Schéma de principe de la nouvelle zone d'arrivée Source : DCSA (mai 2017)

ANNEXE 7 : NOTE ENVIRONNEMENTALE

1. Contexte des aménagements et objectifs recherchés

Le téléski du Col dessert actuellement la piste dédiée au snowpark à proximité ainsi que les pistes du Col et des Marmottes. Il est à noter qu'il franchit, avant sa zone de lâcher à distance, la route et piste de ski nommée « liaison Balme ».

L'amélioration envisagée consiste à la création d'un lâcher au niveau de la route citée ci-dessus et permettant de joindre les pistes existantes. Cette solution technique permet d'éviter le croisement de flux des usagers du téléski du Col avec la piste de liaison Balme et donc d'améliorer grandement le confort et la sécurité de tous.

Pour répondre à ces objectifs d'amélioration de qualité, de confort et de sécurité, le choix s'est porté sur un raccourcissement de la ligne et sur la mise en place d'un lâcher sous poulie, dont l'assise sera juste en aval de la liaison Balme. Seront donc supprimé le lâcher à distance et le pylône P10.

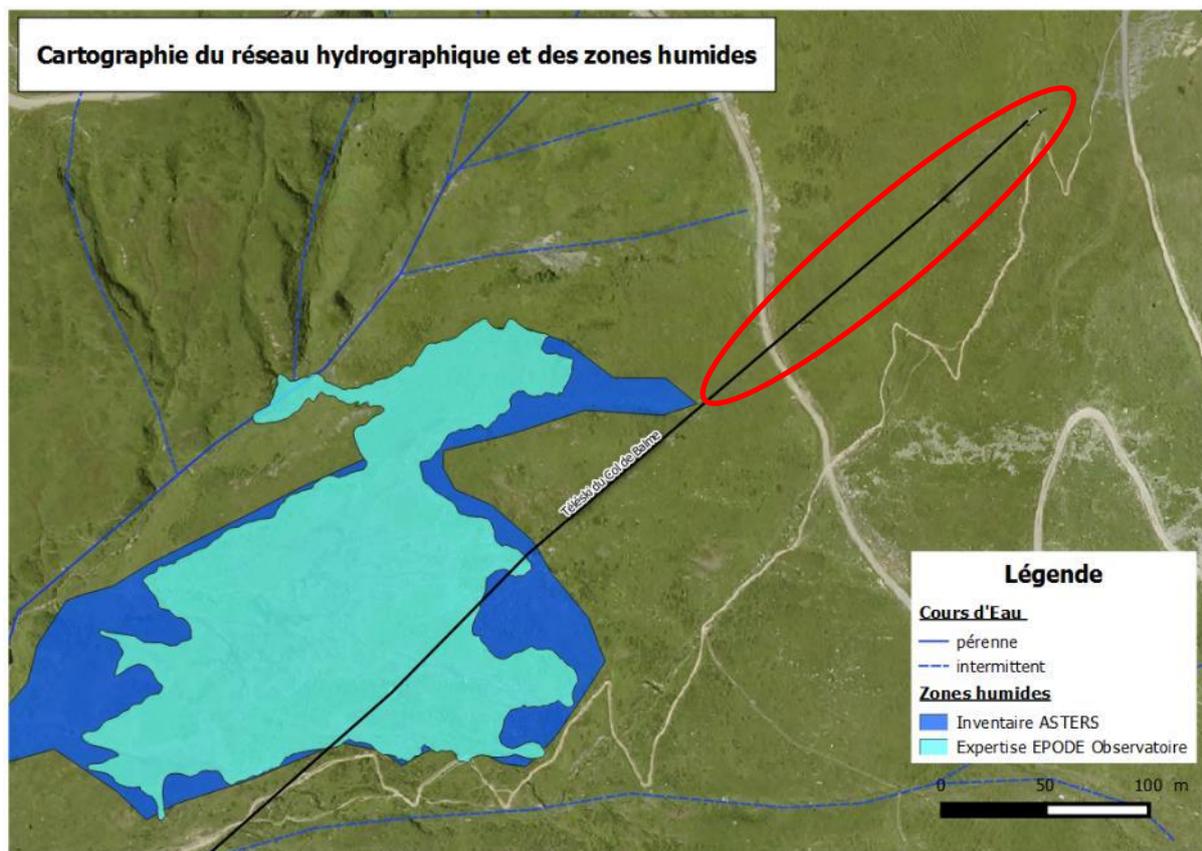
Le lâcher sous poulie sera mis en place à l'aval du pylône P9, le P9 sera déplacé vers l'aval.

Des terrassements ponctuels sur la piste de montée pourront être effectués pour traiter les déblais issus des fouilles pour les nouveaux massifs.

2. Contexte hydrographique

Depuis le sommet des pentes (Col de Balme, Tête de Balme, Grandes Autannes) coulent de nombreux torrents (Torrents des Autannes, Torrent de Charamillon, Torrent de Balme, Nant du Carlavé...) qui se rejoignent pour donner naissance à l'Arve.

Le secteur d'étude n'est pas concerné par des cours d'eau pérenne ou intermittent.



3. Le milieu naturel

Le secteur concerné par les travaux (implantation nouvelle arrivée et remaniement) est localisé dans une pelouse alpine présentant une valeur écologique modérée. Il se situe également à proximité d'une zone humide à forte valeur écologique (se reporter au chapitre dédié aux zones humides).

Les travaux porteront sur des surfaces très restreintes et déjà remaniés.

Les inventaires réalisés dans le cadre de l'Observatoire de la biodiversité et du paysage de la Compagnie du Mont-Blanc n'ont d'ailleurs identifié aucune espèce remarquable (faune et flore) sur la zone du projet.

4. Paysage

La zone d'étude est située dans l'entité « Cirque de Balme », décrite dans l'Observatoire de la CMB. Entité la plus caractéristique du domaine skiable de Balme, elle est qualifiée par un paysage ouvert d'alpage préservé au relief doux. Le cirque de Balme est délimité par deux crêtes, à l'ouest celle du Plan des Reines et à l'est par la chaîne créée par les Grandes Autannes, la tête de Charamillon et le sommet de la combe de Vormaine. Tout au Nord, la frontière avec le territoire Suisse, matérialisée par le Col de Balme, marque la limite de l'entité.

Large paysage ouvert en forme de cirque, composé d'alpages à la végétation basse, cet espace offre un panorama exceptionnel à 180° sur l'ensemble de la vallée de Chamonix et sur le massif du Mont-

Blanc. D'un aspect très naturel et aux pentes douces homogènes, cette entité présente peu de points noirs paysagers. Les seuls que l'on peut citer sont l'impact relativement fort de la plateforme de Charamillon et la piste carrossable linéaire sous le téléski de l'Arve. Les pistes de VTT et leurs aménagements viennent également perturber l'harmonie du site. Aussi, quelques pistes d'accès marquent le cirque mais elles sont peu nombreuses et nécessaires au ravitaillement des bâtiments agricoles et touristiques (refuge), ainsi qu'à la maintenance des remontées mécaniques. Dans l'ensemble les remontées mécaniques sont peu impactantes, autant en été qu'en hiver, dans ce grand espace. Cela est notamment dû à une topographie clémente qui a permis la création de pistes de ski sans recourir à des terrassements importants.

Le téléski du Col s'inscrit dans un contexte paysager ouvert, préservé et de qualité.

5. Zones de protection et d'inventaire

Zone de protection réglementaire liée au Réseau Natura 2000

La zone d'étude n'est pas localisée dans un site Natura 2000.

Le site Natura 2000 le plus proche est situé à plus environ 3,1km : il s'agit du site **SIC/ZSC n°FR8201699 « Aiguilles rouges »**.

Réserve Naturelle :

Le domaine de Tour Vallorcine n'est pas concerné par un périmètre de réserve. La plus proche est la **Réserve des Aiguilles rouges n°FR3600018**. La zone de projet se trouve à plus de 3,5km de la limite du périmètre (distance la plus courte).

Arrêté de biotope :

Aucun APPB n'est présent à proximité du projet.

Site Classé

Ce téléski est intégralement concerné par le Site Classé du Massif du Mont Blanc.

Ce projet a été évoqué auprès de l'inspectrice des sites classés de la Haute Savoie dès 2014 et n'a reçu aucune objection.

Zone d'Intérêt Communautaire pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

La zone d'étude n'est pas localisée dans une ZICO.

Zone naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

L'aire d'étude est concernée par la ZNIEFF 2 n°7423 : Massif du Mont Blanc et ses annexes. La ZNIEFF 1 n°7423009 la plus proche « Montagne des Posettes » se situe à plus de 1,3km.

Zone humide

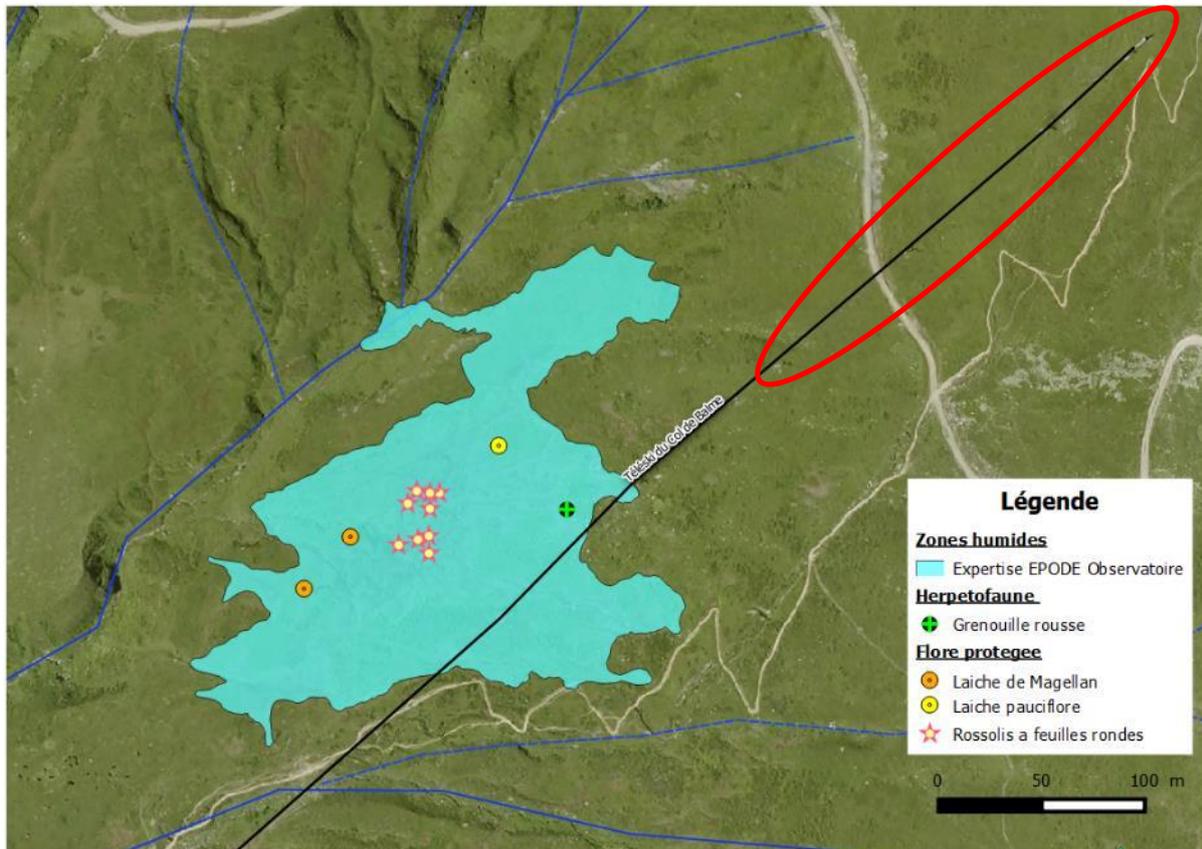
Le Conservatoire des Espaces Naturels de Haute Savoie (ASTERS) a identifié 16 zones humides sur le domaine du Tour Vallorcine.

Suite aux prospections d'EPODE en 2014,2015 et 2016 dans le cadre de l'Observatoire de la CMB, 48 nouvelles zones humides ont été identifiées, principalement à partir d'expertises écologiques.

La zone d'étude est concernée par la zone humide identifiée par ASTERS sous la référence « 74ASTERS2620 – Col de Balme SW ».

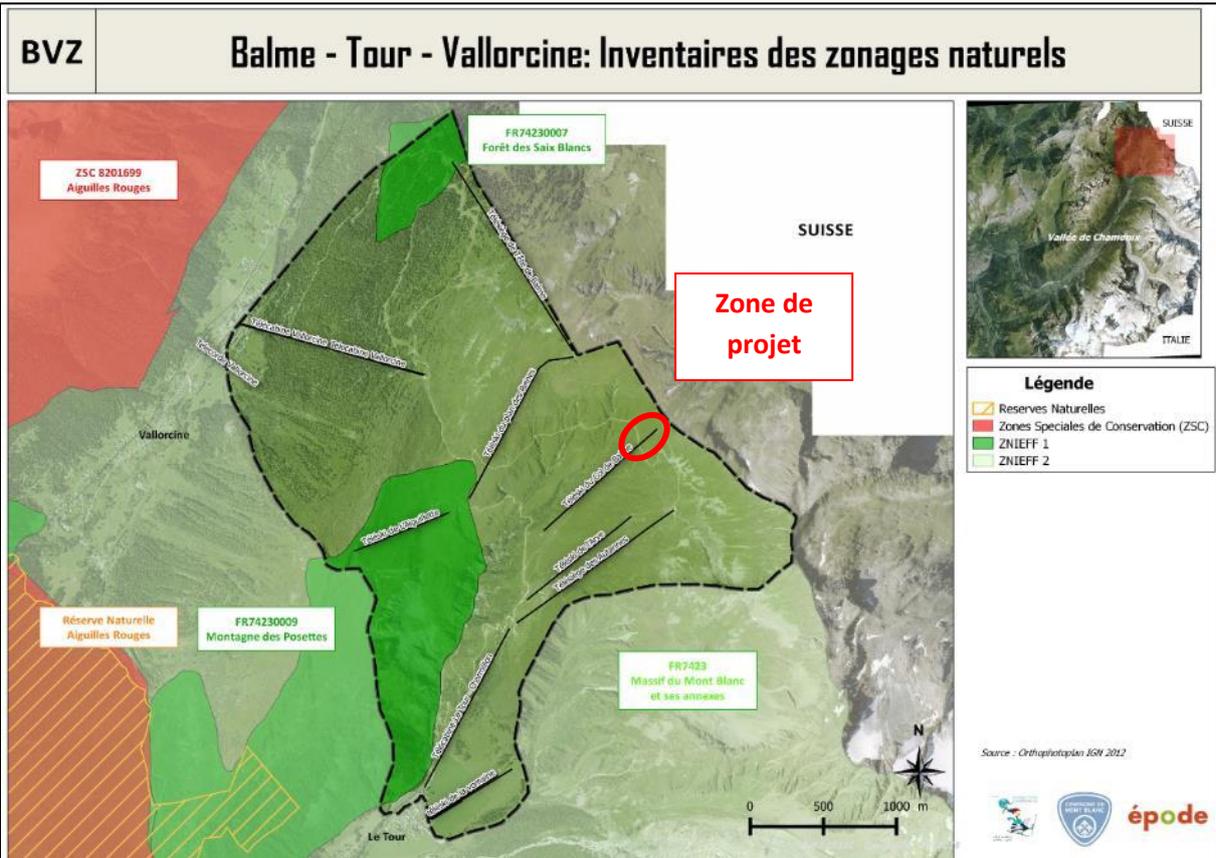
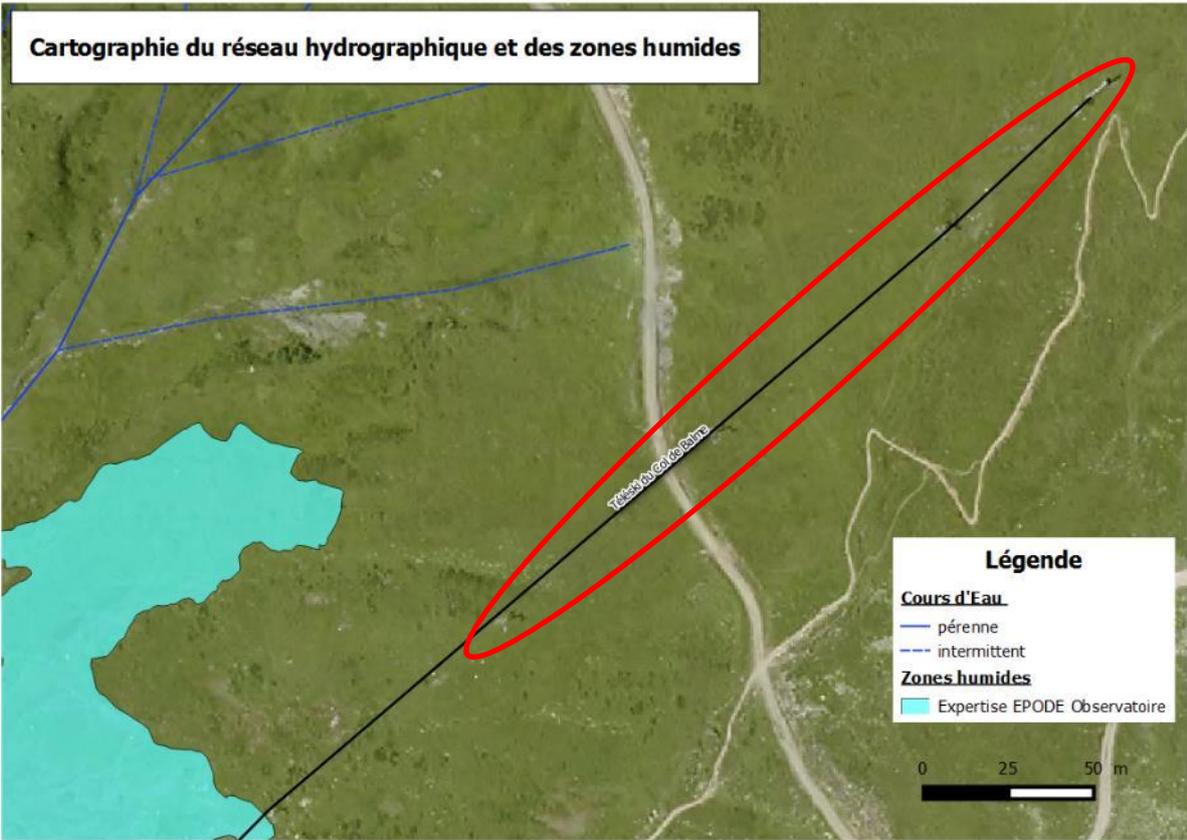
Cette zone humide a fait l'objet d'une délimitation plus précise par Epoque et d'un suivi particulier en 2016 du fait de la présence de 3 espèces végétales protégées (Laiche de Magellan, Laiche pauciflore et Rossolis à feuilles rondes) et des individus de grenouille rousse.

Le projet évite totalement cette zone humide. Les accès à la zone se feront par la piste 4x4 principale, éloignée de cette zone humide et de sa zone d'alimentation.



Zone humide « Col de Balme SW » et stations d'espèces protégées

Source : Observatoire de l'Environnement – EPODE 2017



Inventaires des zonages naturels autour du projet
 Source : Observatoire de la CMB – 2017

6. Mesure d'accompagnement

Les tiges d'ancrage métalliques des anciens massifs seront arasées, ainsi que les 20 à 40cm du béton du massif (hauteur variable en fonction du terrain environnant).

Les surfaces ainsi obtenues seront recouvertes avec de la terre végétale et végétalisée, tout comme les petites surfaces remaniées.

Les travaux auront lieu à partir de septembre 2017 afin de respecter le cycle biologique des espèces pouvant être présentes à proximité mais également pour éviter les périodes de fortes affluences touristiques et les manifestations sportives.

Les entreprises intervenants sur le site seront informées de la présence de la zone humide à proximité (interdiction d'y pénétrer avec des engins, de déposer du matériel et des matériaux), de l'obligation d'utiliser le réseau de pistes 4x4 existantes.

Ces travaux seront suivis dans le cadre de l'Observatoire de la Compagnie du Mont Blanc.

7. Synthèse

Au vu des investigations de terrain menées dans le cadre de l'Observatoire durant les printemps / étés 2014, 2015 et 2016, le secteur de projet se situe dans un secteur présentant des enjeux écologiques et paysagers qui peuvent être qualifiés de moyen (Site classé, milieu peu remanié, paysage de qualité).

Nous pouvons également noter que ce projet :

- n'est pas localisé dans une zone agricole sensible ou sylvicole
- n'est pas localisé dans un zonage naturel réglementaire (Natura2000, zone humide, APPB...)
- aucun monument historique ou périmètre de protection, ni site archéologique répertorié,
- concerne un linéaire très restreint (159ml) et une faible superficie (< 2500m²)
- permet la réduction de 159ml de câble
- supprime un point de conflit dû au croisement entre la montée du télésiège et la piste de ski

➔ **En conclusion, le raccourcissement du télésiège du Col , dans un contexte environnemental qualifié de moyen, présente des incidences positives pour l'avifaune (raccourcissement du linéaire de câble) et pour la sécurité des skieurs en supprimant un point de conflit. Il n'est pas de nature à impacter les milieux sensibles à proximité (zone humide et espèces protégées inféodées) de par son éloignement géographique et la période des travaux à l'automne. Ce projet de faible ampleur ne nous semble pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact.**

Ces travaux seront suivis dans le cadre de l'Observatoire de la Compagnie du Mont Blanc.